Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260521-202642-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

PROCES-VERBAL ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à 19h les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 12 mai 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	LUCAS Dominique	BUREAU Anaëlle
COMMUNIER Aurélien	BOURDÉ Dominique	GASTÉ Florent
CAYET Laurette	GUEHENNEUC Rodolphe	GATELLIER Florence
LEGALLAIS Marie-Pierre	HERVÉ Lucie	LECHEVESTRIER Jean
LE GAL DAYOT Julie	REHEL Christine	YVART Didier
RUELLAN Marie	THOMAS Sylvie	RADOUX Alain
LEMAITRE Fabrice	SAULNIER Laurence	LE FLAHEC Laurent
PORS Gwénolé	LASSERRE Valentin	

Absents Excusés :

Présidente de séance Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : Madame BUREAU Anaëlle

Membres en exercice : 23

Membres présents : 23

Membres votants :23

TRAVAUX URBANISME

Question 6-2026-42:

Rue de la Souche : Etude faisabilité d'aménagement rue de la souche

Afin de coordonner les travaux d'effacement des réseaux du SDE22 et Dinan Agglomération les travaux sur les réseaux eau potable et assainissement rue de la Souche, puis nous projeter sur son aménagement il vous est proposé de lancer une consultation pour retenir une Maîtrise d'Oeuvre.

Le projet vise notamment à :

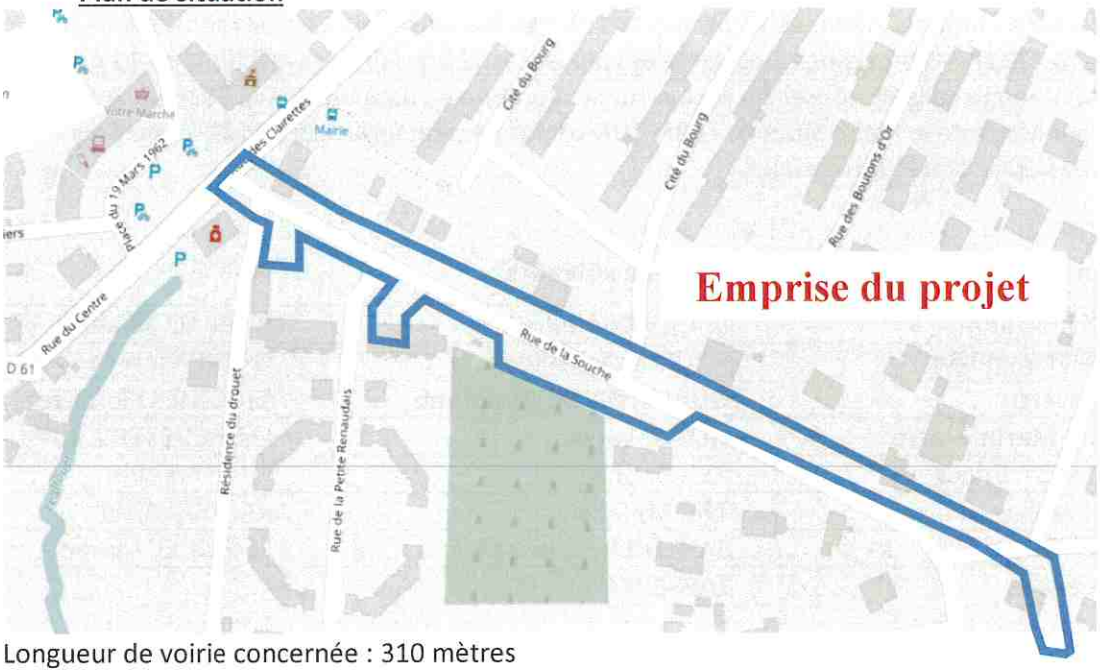
- Améliorer la sécurité des usagers (piétons, cyclistes, automobilistes)
- Requalifier les espaces publics (qualité urbaine et paysagère)
- Réduire les vitesses et apaiser la circulation
- Intégrer les enjeux environnementaux (dés-imperméabilisation, gestion des eaux pluviales, végétalisation)
- Mettre en accessibilité la voirie (PMR)

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260521-202642-DE

- Intégrer l'effacement des réseaux sous MOA du SDE22
- Intégrer la rénovation des conduites d'eau potable et d'assainissement

Plan de situation



Longueur de voirie concernée : 310 mètres
Largeur moyenne : 9 mètres
Statut : Voie communale

Il vous est proposé de valider le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'étude de faisabilité rue de la Souche

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

- Approuve le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre concernant l'étude de faisabilité rue de la Souche
- Aménagement d'espaces partagés (piste cyclable, piétons etc..)
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Pour 23

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

MAIRIE de TRELIVAN 22 (Côtes d'Armor)

Secrétaire de séance,

Anaëlle BUREAU

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr